

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**21 AOÛT 2017
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 21 août 2017, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

46. Procès-verbal de correction

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :

17. Usage conditionnel – 1945 Émile Nelligan

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Lien entre le projet de règlement 707-103 et accumulation de matériaux entre la Montée de Picardie et la rivière Notre-Dame.
- Localisation de la nouvelle route industrielle visée par le règlement 862.
- Application rétroactive du programme de subvention rénovation Québec sur les maisons lézardées.
- Motifs du retrait du point 17 de l'ordre du jour.
- Félicitations pour l'abaissement de la limite de vitesse sur le Rang de Picardie et les Chemins et Montée de la Baronnie.
- Appui à l'aménagement de logements complémentaires dans les résidences unifamiliales.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2017-318 Approbation procès-verbal
Séance générale 3 juillet 2017**

Il est proposé par Francis Rinfret
APPUYÉ par Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 3 juillet 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2017-319 Approbation des comptes – juillet 2017

IL est proposé par Brigitte Collin
APPUYÉ par Gaétan Marcil
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de juillet 2017 :

Fonds d'administration : 3 038 188.71 \$
(Chèques numéros 25943 à 26372, paiements par débit direct et paiements électroniques)

Fonds des dépenses en immobilisation : 1 822 764.35 \$
(Chèques numéros 2588 à 2609 et paiements par débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 2995

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2017-35 Règlement numéro 707-103 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser les usages autorisés dans une zone tampon relative à une voie ferrée

Avis de motion est donné par Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 707-103 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser les usages autorisés dans une zone tampon relative à une voie ferrée.

2017-320 Adoption – Premier projet de règlement 707-103 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser les usages autorisés dans une zone tampon relative à une voie ferrée

IL est proposé par Denis Le Blanc
APPUYÉ par Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-103 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de préciser les usages autorisés dans une zone tampon relative à une voie ferrée soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2017-36 Règlement 838-1 modifiant le règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 161 000 \$ pour en acquitter le coût afin de modifier le bassin pour la branche 15 de la rivière Saint-Charles

Avis de motion est donné par Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 838-1 modifiant le règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 161 000 \$ pour en acquitter le coût afin de modifier le bassin pour la branche 15 de la rivière Saint-Charles.

2017-321 Adoption – Projet de règlement 838-1 modifiant le règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 161 000 \$ pour en acquitter le coût afin de modifier le bassin pour la branche 15 de la rivière Saint-Charles

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Collin
APPUYÉ par Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 838-1 modifiant le règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 161 000 \$ pour en acquitter le coût afin de modifier le bassin pour la branche 15 de la rivière Saint-Charles.

ADOPTÉE.

A-2017-37 Règlement 862 décrétant la construction d'une route industrielle et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt de 3 000 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 862 décrétant la construction d'une route industrielle et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt de 3 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

2017-322 Adoption – Projet de règlement 862 décrétant la construction d’une nouvelle route industrielle et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Beaulieu
APPUYÉ par Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 862 décrétant la construction d’une nouvelle route industrielle et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2017-323 Adoption – Projet de règlement 861 relatif à l’adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Le Blanc
APPUYÉ par Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 861 relatif à l’adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2017-324 Adoption - Second projet de règlement 707-102 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’agrandir la zone I-221 à même la zone C-220

Il est proposé par Francis Rinfret
APPUYÉ par Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-102 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’agrandir la zone I-221 à même la zone C-220 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2017-325 Adoption – Règlement 534-61 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur la montée et le chemin de la Baronnie

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Savaria

APPUYÉ par Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-61 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur la montée et le chemin de la Baronnie.

ADOPTÉE.

2017-326 Adoption – Règlement 534-62 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur le rang de Picardie

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Savaria
APPUYÉ par Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-62 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur le rang de Picardie.

ADOPTÉE.

2017-327 Adoption – Règlement 855 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de cours d'eau de la rivière Notre-Dame (branche 1) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 65 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Marcil
APPUYÉ par Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 855 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de cours d'eau de la rivière Notre-Dame (branche 1) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 65 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2017-328 Adoption – Règlement 856 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de cours d'eau de la rivière Saint-Charles (branche 15) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 48 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Savaria

APPUYÉ par Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 856 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de cours d'eau de la rivière Saint-Charles (branche 15) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 48 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2017-329 Adoption – Règlement 857 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de cours d'eau de la rivière Sabrevois (branches principale et 1) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 68 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Beaulieu
APPUYÉ par Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 857 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de cours d'eau de la rivière Sabrevois (branches principale et 1) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 68 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2017-330 Adoption – Règlement 858 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de cours d'eau de la Rivière-aux-Pins (branches 3 et 5) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 61 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Savaria
APPUYÉ par Francis Rinfret
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 858 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de cours d'eau de la Rivière-aux-Pins (branches 3 et 5) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 61 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usage conditionnel ci-après; aucune intervention.

**2017-331 Usage conditionnel 2017-039
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
4032, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 4032, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 25 juillet 2017 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2017-06-46 du 7 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Natalie Parent
APPUYÉ par Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2017-039 afin d'aménager un logement complémentaire à la résidence sise au 4032, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concept déposés par les requérants en date du 12 mai 2017 et sur les plans de Marie Eve Boutin, technologue, plans n° ME-1708 en date du 1er mars 2017.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;
- Localisation précise des lots projetés.

**2017-332 Demande d'approbation dérogation mineure no 2017-064
Réduction de dimensions
Lots projetés 64-1-3 et 64-1-1**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de réduire la superficie des lots projetés 64-1-3 et 64-1-1;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-07-59 du 4 juillet 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 25 juillet 2017 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT que le demandeur est informé que lesdits lots sont situés à proximité de la zone industrialo-portuaire et qu'en conséquence, le futur développement des terrains avoisinants pourrait générer un plus grand flux de circulation et qu'il s'engage à aviser tout éventuel acquéreurs desdits lots de cette éventualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Le Blanc
APPUYÉ par Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2017-064 concernant la réduction de la superficie du lot 64-1-3 (392 m² au lieu de 459 m²) et la largeur du lot 64-1-1 (17.05 m. au lieu de 18 m.), le tout, tel qu'illustré aux plans concept de lotissement réalisé par Éric Choinière, arpenteur-géomètre, dossier C170431, minute 14045 en date du 26 juin 2017.

Le terrain porte le numéro de lot 64-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-621.

ADOPTÉE.

**2017-333 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-065
Transformation du bâtiment principal
2060-A, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-07-54 du 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Le Blanc
APPUYÉ par Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-065 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 2060-A, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concept d'Anick St-Laurent, architecte, dossier 16-151, en date du 21 juin 2017.

Le bâtiment est sis au 2060-A, route Marie-Victorin sur le lot P-55 au cadastre du Village de Varennes dans la zone C-602.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-334 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-066
Transformation de la terrasse commerciale
1671, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-07-55 du 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Beaulieu
APPUYÉ par Francis Rinfret
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-066 afin de permettre la transformation de la terrasse commerciale sise au 1671, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concept déposés par les propriétaires en date du 28 juin 2017.

Le bâtiment est sis au 1671, route Marie-Victorin sur les lots 102-191 et P-103-23 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-517.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-335 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-067
Remplacement des enseignes murale et détachée
316, boulevard de la Marine

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-07-56 du 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Rinfret
APPUYÉ par Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-067 afin de permettre le remplacement des enseignes murale et détachée sise au 316, boulevard de la Marine, le tout, tel que présenté aux plans concept déposés par le requérant en date du 26 juin 2017.

Le bâtiment est sis au 316, boulevard de la Marine sur le lot 90-21-2 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-564.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-336 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-069
Affichage sur auvent
2071, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-07-60 du 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Le Blanc
APPUYÉ par Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-069 afin de permettre le l'affichage sur auvent du commerce sis au 2071, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concept déposés par le requérant en date du 29 juin 2017.

Le bâtiment est sis au 2071, route Marie-Victorin sur le lot P-78-4 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-601.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-337 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-053
Réfection de la galerie
29, rue Massue

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-07-58 du 4 juillet 2017 relativement à une demande visant la réfection de la galerie avant de la résidence sise au 29, rue Massue, le tout, tel que présenté aux plans concept déposés par le requérant en date du 24 mai 2017;

CONSIDÉRANT l'avis exprimé par le CCU, à savoir que si un nouveau projet pour le garde-corps et pour les poteaux est déposé au Service de l'urbanisme et de l'environnement et que celui-ci répond au style mentionné dans le carnet de santé fait par l'architecte, le CCU serait favorable au projet;

CONSIDÉRANT que de nouveaux plans ont été déposés par les demandeurs en date du 17 juillet 2017 et que ceux-ci satisfont aux exigences du carnet de santé réalisé par l'architecte et au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Le Blanc
APPUYÉ par Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-053 afin de permettre la réfection de la galerie avant, le tout, tel que présenté aux plans concept déposés par le requérant en date du 17 juillet 2017

Le bâtiment est sis au 29, rue Massue sur le lot 77-M au cadastre du village de Varennes dans la zone H-632.

ADOPTÉE.

2017-338 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-063
Transformation du bâtiment principal
325, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-07-57 du 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Le Blanc
APPUYÉ par Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-063 afin de permettre la démolition de l'annexe du bâtiment principal sis au 325, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté aux plans concept déposés par le requérant en date du 15 juin 2017 conditionnellement à ce que la pose du revêtement extérieur sur la partie dénudée du bâtiment principal n'ait pas une apparence de rapiéçage.

Le bâtiment est sis au 325, rue Sainte-Anne sur le lot P-104-2 au cadastre du village de Varennes dans la zone H-644.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-339 Adoption second projet - PPCMOI 2017-047
Projet particulier de construction
Nouveau bâtiment principal
2542, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction d'un nouveau bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-06-37 du 7 juin 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Le Blanc
APPUYÉ par Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2017-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 2542, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Line Laurin, architecte, dossier D1.16.77 en date du 5 mai 2017 et du projet d'implantation d'Éric Choinière, arpenteur-géomètre, dossier 020339, minute 13 988, en date du 24 mai 2017.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- Le nombre de cases de stationnement projeté est de 20 alors que le règlement prévoit un nombre minimal de 26 cases de stationnement (article 113);
- La marge avant projetée est à 6.2 mètres alors que le règlement prévoit une marge avant minimale de 8 mètres (grille des usages et normes H-642);
- L'utilisation de matériaux de la classe 5 comme revêtement extérieur alors que le règlement prohibe les matériaux de classe 5 comme revêtement extérieur (article 69);
- Le pourcentage de matériaux de la classe 1 sur les façades se situe entre 36% et 80% alors que le règlement prévoit que chaque façade doit être composée d'un pourcentage minimal de 90% de matériaux de classe 1.

ADOPTÉE.

2017-340 Adoption finale - PPCMOI 2017-050
Projet particulier de construction
Affichage mural
1623, route 132

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour l'affichage mural;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-06-50 du 7 juin 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement de refuser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Beaulieu

APPUYÉ par Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2017-050 afin de permettre un affichage commercial qui déroge à la réglementation municipale. Le projet se situe au 1623, route 132, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Pattison Group, dossier « A&W » déposé en date du 2 juin 2017.

Cette recommandation du CCU est justifiée sur le fait que le projet ne rencontre pas les critères 3, 6, 7, 8 et 9 du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro 807. Cependant, le conseil municipal tient compte de l'image de marque de la compagnie. Par contre, le conseil municipal favorise fortement l'absence de rétro éclairage pour l'enseigne composé d'un bandeau orange.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2017-341 Acquisition d'une déchiqueteuse à branches

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une déchiqueteuse à branches;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 13 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Marcil
APPUYÉ par Marc-André Savaria
ET Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises Douglass Powertech inc., pour l'acquisition d'une déchiqueteuse à branches, selon sa soumission du 13 juillet 2017, pour un montant total de 41 649.69 \$ taxes incluses. Le vieil équipement est remis en échange pour un montant de 5 000 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et sera remboursé par le fonds d'administration pour une période de cinq (5) ans à compter de 2018.

Certificat de la trésorière numéro 2988

ADOPTÉE.

2017-342 Fourniture et installation de balançoire parc Saint-Charles et parc de la Commune

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et installation de balançoire parc Saint-Charles et parc de la Commune;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 16 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Collin
APPUYÉ par Gaétan Marcil
ET Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Tessier Récréo-Parc inc, pour la fourniture et installation de balançoire parc Saint-Charles et parc de la Commune, selon sa soumission du 14 août 2017, pour un montant total de 15 185.90 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et sera remboursé par le fonds d'administration pour une période de cinq (5) ans à compter de 2018.

Certificat de la trésorière numéro 2983

ADOPTÉE.

2017-343 Octroi de contrat – Sel de déglacage des chaussées pour la saison 2017-2018 – Regroupement d'achat UMQ

CONSIDÉRANT la résolution 2013-150, laquelle confie à l'Union des Municipalités du Québec le mandat de procéder aux appels d'offres annuels pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié par l'UMQ et la réception de trois (3) soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 4 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Rinfret
APPUYÉ par Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2017-2018 à l'entreprise Mines Seleine, une division de K + S sel windsor pour une quantité totale de 2 160 tonnes (120 % du total demandé), soit 2 060 tonnes de sel de chemin à 84.14\$/tonne et 100 tonnes sel pré-traité à 109.14\$/tonne pour un total pour la saison de 211 832.70\$ taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2987

ADOPTÉE.

**2017-344 Programme de réfection des bordures et trottoirs 2017
Autorisation de dépenses au Fonds d'infrastructures**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Beaulieu
APPUYÉ par Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 4 621.78 \$ plus taxes au contrat de réfection de bordures et trottoirs octroyé à Construction G3 inc.

Cette dépense sera financée par le fonds d'infrastructure.

Certificat de la trésorière numéro 2992

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2017-345 Acceptation de travaux au cout estimé – Hydro-Québec – Numéro de terrain DCL-21835835
Déplacement de poteau
Autorisation de signature**

IL est proposé par Bruno Desjarlais
APPUYÉ par Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acceptation de travaux au cout estimé entre Hydro-Québec et la Ville de Varennes; telle acceptation est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Ces travaux seront financés par le revenu encaissé, reporté et constitué de la part de la Ville de Varennes dans le Fonds régional des carrières et sablières de la MRC.

Cette résolution remplace la résolution numéro 2016-114.

Certificat de la trésorière numéro 2989

ADOPTÉE.

**2017-346 Promesse achat-vente – 9155-4063 Québec inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par Natalie Parent
APPUYÉ par Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat-vente à intervenir entre 9155-4063 Québec inc. et la Ville

de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2017-347 Autorisation de compensation
Actes de servitude – Rue Sainte-Anne**

Il est proposé par Denis Le Blanc
APPUYÉ par Francis Rinfret
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'acte de servitude à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et certains résidents de la rue Sainte-Anne ainsi que le versement des compensations prévues; telles ententes de compensation sont annexées à la présente comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2017-348 Acte de servitude – Propriétaires du 1734, route Marie-Victorin
Autorisation de signature**

IL est proposé par Marc-André Savaria
APPUYÉ par Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre les propriétaires du 1734, route Marie-Victorin et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Cette dépense est imputable au règlement 849

Certificat de la trésorière numéro 2992

ADOPTÉE.

**2017-349 Acte de vente – Éthanol cellulosique Varennes S.E.C.
Autorisation de signature**

IL est proposé par Francis Rinfret
APPUYÉ par Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Éthanol cellulosique Varennes S.E.C. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2017-350 Autorisation de signature
Bail de renouvellement clinique de prélèvements**

IL est proposé par Denis Le Blanc
APPUYÉ par Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le bail de renouvellement de la clinique de prélèvements entre le Groupe Jean Coutu et la Ville de Varennes; tel bail est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2017-351 Protocole d'entente – Ministère des affaires municipales et de
l'occupation du territoire
Autorisation de signature**

IL est proposé par Marc-André Savaria
APPUYÉ par Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la signature du protocole d'entente entre le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire et la Ville de Varennes par monsieur le maire Martin Damphousse pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-352 Vente d'immeubles pour taxes – 11 octobre 2017
Ordonnance au directeur des Services juridiques et greffier de vendre
les immeubles figurant à l'état de la trésorière à l'enchère publique**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

CONSIDÉRANT le dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière d'une liste de recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Natalie Parent
APPUYÉ par Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil ordonne au directeur des Services juridiques et greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles figurant à l'état dressé par la trésorière daté du 21 août 2017 (Annexe II), déposé comme annexe de la présente, le tout selon les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Cette vente aura lieu le 11 octobre 2017, à 10 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-353 Office municipal d'habitation de Varennes
Révision budgétaire 2017**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Varennes a vu son budget 2017 révisé;

CONSIDÉRANT que cette révision est présentée au Conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Beaulieu
APPUYÉ par Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2017 révisé de l'*Office municipal d'Habitation de Varennes*, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

2017-354 Regroupement des offices municipales de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Contrecoeur, l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie, l'Office municipal d'habitation de Varennes et l'Office municipal d'habitation de Verchères ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de chacune de leurs villes un projet d'entente de regroupement des cinq offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Collin
APPUYÉ par Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RECOMMANDER favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Contrecoeur, l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie, l'Office municipal d'habitation de Varennes et l'Office municipal d'habitation de Verchères suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement, tel projet d'entente est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2017-355 Transferts budgétaires 2017

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Rinfret

APPUYÉ par Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 119 536 \$ pour 2017, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 27 juillet 2017 et joints en annexe des présentes comme si au long récit.

ADOPTÉE.

2017-356 Mise à jour - Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

IL est proposé par Francis Rinfret

APPUYÉ par Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt de la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires.

ADOPTÉE.

2017-357 Entente de fin d'emploi – Employé matricule 699

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la directrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Natalie Parent

APPUYÉ par Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mettre fin à l'emploi de l'employé portant le matricule 699;

D'AUTORISER la signature de l'entente de fin d'emploi confidentielle par le directeur des Services juridiques et greffier à titre de représentant de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-358 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par Bruno Desjarlais

APPUYÉ par Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2017-08 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 16 août 2017.

ADOPTÉE.

**2017-359 Procès-verbal de correction
Séance générale du 5 juin 2017**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *loi sur les cités et les villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Rinfret
APPUYÉ par Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2017-227 pour le règlement 860.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Types de logements complémentaires aménagés au 4032, route Marie-Victorin.
- Demande d'adoption d'un règlement visant à interdire la circulation lourde sur le Chemin de la Bute-aux-Renards les soirs de semaine et la fin de semaine.
- Demande de reprise de démarches municipales pour l'aménagement d'une route de contournement pour le transport lourd dans le secteur du chemin de la Bute-aux-Renards.
- Recours judiciaire de citoyens contre la carrière et la ville de Varennes.
- Demande de surveillance policière sur le chemin de la Bute-aux-Renards.
- Absence de rencontre avant la signification d'un mandat d'expropriation sur la route Marie-Victorin.
- But de l'accumulation de matériaux (terre) entre la Montée de la Picardie et la rivière Notre-Dame.
- Demande d'interdiction d'usage des freins moteurs.
- Aménagement potentiel d'une nouvelle route industrielle entre la route 132 et le Chemin de la Baronnie.
- Demande d'appui à la municipalité de Restigouche pour faire face à la poursuite d'une compagnie pétrolière.
- Itinéraire d'une future route de contournement du transport lourd pour le Chemin de la Bute-aux-Renards peu ou pas habité.
- Coûts d'aménagement d'éventuels routes de contournement selon les itinéraires empruntés.
- Liens entre les actions constatées et les recours judiciaires.
- Demande au conseil municipal de prendre toutes les mesures afin de permettre aux citoyens de la Bute-aux-Renards de dormir.
- Remblais à proximité de la Frayère St-Charles.
- Permanence des remblais entre la Montée de la Picardie et la rivière St-Charles.
- Motifs d'acceptation par le conseil municipal d'un projet particulier de construction en dépit d'une recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme.
- Nombre de passage piétonnier sur le territoire faisant l'objet de réfection en 2017 et état de ceux-ci.
- Travaux sur la route Marie-Victorin entre la rue de l'Acqueduc et la rue du St-Laurent.
- Qualité déplorable de certains aménagements horticoles et mauvaise planification de ceux-ci.

- Félicitations pour l'aménagement d'une traverse arc-en-ciel sur le territoire.
- Grande quantité de poussière émise en raison des travaux sur le Chemin de la Baronnie.
- Mesure de mitigation anti-bruit sur le Chemin de la Baronnie.
- Vitesse trop élevée des véhicules devant le Collège St-Paul.
- Usage planifié du terrain municipal près de la nouvelle section de piste cyclable.
- État d'avancement du dossier Molson.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 52.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA